



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 21 décembre 2023 (18h30)
Salle des fêtes de Limony**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

| | |
|--------------------------|----------------------------------|
| Membres titulaires | : 56 |
| Membres suppléants | : 23 |
| Présents | : 40 |
| Votants | : 54 |
| Convocation et affichage | : 14/12/2023 |
| Président de séance | : Monsieur Simon PLENET |
| Secrétaire de séance | : Monsieur Louis-Claude GAGNAIRE |

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFARD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Laurence DUMAS), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Claudie COSTE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Antoinette SCHERER), Christian FOREL (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Edith MANTELIN (pouvoir à Juanita GARDIER), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Yves RULLIÈRE (pouvoir à René SABATIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Pascal PAILHA.

**CC-2023-411 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - BOUCLE
D'INTERET DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'APPEL A
MANIFESTATION D'INTERET DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

Rapporteur : Monsieur Maxime DURAND

Dans le cadre du développement de la pratique du vélo sur le département, un appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation de boucles cyclables, propose d'ajouter des circuits principalement autour d'une offre socle. L'objectif est de proposer une offre de produit touristique à la carte en termes de difficultés et de mettre en valeur la richesse patrimoniale de nos territoires. Les boucles vélo sont des itinéraires cyclables destinées majoritairement à la clientèle touristique mais pourront également concerner les clientèles résidentes en loisirs ou sportives.

La boucle vélo devra mettre en valeur des éléments patrimoniaux du territoire concerné : patrimoine architectural, culturel ou naturel et permettre la liaison et/ou la desserte de villes ou villages. Elle pourra mettre en valeur des thématiques fortes, originales et attractives du territoire.

Le Conseil départemental de l'Ardèche assurera l'ensemble du balisage nécessaire : la pose et l'entretien des panneaux. Lors de la vérification de cohérence des circuits, des travaux simples de sécurisation pourront être nécessaires sur certains tronçons : amélioration de traversées, implantation ponctuelle de pictogrammes vélo pour guider le cycliste. Ces travaux seront réalisés par les services du Département. Par ailleurs, les gestionnaires de voirie devront s'assurer de la praticabilité et l'entretien des routes communales.

Trois boucles avaient été étudiées par les services du Département de l'Ardèche et le groupe de travail dédié (issu du réseau vélo), afin de vérifier le niveau de classement, l'équilibrage du nombre de circuits et de leur niveau, le respect des critères et d'identifier les points éventuellement problématiques en termes de sécurité. Le Département a ainsi sélectionné une boucle pour la promotion de l'année 2024.

La boucle retenue est celle qui assure un panorama sur Annonay, proposée au départ de St-Marcel-les-Annonay (sur la Via Fluvia). Celle-ci, conformément au cahier des charges, prendra en compte l'intérêt patrimonial du territoire, la sécurité, la présence de services et la cotation de la difficulté. Cette boucle de 20,9 kilomètres et de 330m dénivelé positif viendra également en complément des boucles présentes par l'Office de Tourisme « Ardèche Grand'Air ».

Le conseil communautaire doit désormais statuer sur l'itinéraire présenté, en précisant que la collectivité a bien pris connaissance du cahier des charges et qu'elle valide le choix de l'itinéraire.

VU l'arrêté préfectoral N°07-2023-03-21-00002 du 21 mars 2023 approuvant les statuts d'Annonay Rhône Agglo

VU la carte détaillée de la boucle et le tableau renseigné ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE la boucle cycliste d'intérêt touristique « Panorama sur la cité des créateurs » au départ de St Marcel-les-Annonay (sur la Via Fluvia) dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Département de l'Ardèche ;

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération, et le **CHARGE** de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 22/12/23
Publié le : 22/12/23
Transmis en sous-préfecture le : 22/12/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231221-45674-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET